Programme de l'Union européenne pour les villes
Contribution de France urbaine

Pour une Europe des villes au service de la transition juste et de la cohésion des territoires

France urbaine ***fédère les grandes villes, agglomérations et métropoles de France****, représentant 110 adhérents et plus de 2000 communes dans lesquelles résident 30 millions de Françaises et Français. Ce sont des territoires de* ***responsabilité, de solidarité et d'engagement*** *qui doivent être au cœur du logiciel de l'Union européenne.*

- *Parce qu'elles émettent deux tiers des gaz à effet de serre et accueillent deux tiers des personnes en situation de pauvreté, les grandes villes, agglomérations et métropoles sont* ***les artisans d'une transition juste et durable*** *qui intègre en permanence le besoin d'articuler la nécessaire accélération de la lutte contre le réchauffement climatique (atténuation et adaptation) avec l'accompagnement des plus vulnérables de nos concitoyens face à ses conséquences* ***sociales, environnementales et économiques****.*

- *Parce que* ***ce sont eux qui concrétisent et concrétiseront sur le terrain les objectifs que l'Union européenne s'est fixés pour les prochaines années****, que ce soit par le simple exercice de leurs compétences ou par le maintien, malgré une contrainte de plus en plus forte, d'une ambition budgétaire au service de la transition juste et de la réduction des inégalités sociales et territoriales, les territoires urbains assument une responsabilité qui appelle nécessairement****,*** *tant du point de vue de la gouvernance que de la territorialisation des crédits, une reconnaissance à la hauteur des enjeux.*

- *Parce qu'ils ont intégré de longue date la nécessité de faire face, par la coopération avec les territoires voisins, qu'ils soient urbains, périurbains et ruraux, aux défis de la transition écologique, de la raréfaction des ressources et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales,* ***ils incarnent et font vivre le principe de cohésion qui guide l'action de l'Union européenne****.*

➲ Priorités européennes, priorités urbaines : une responsabilité partagée

En matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique : les collectivités urbaines sont en première ligne au vu des risques et des vulnérabilités portant sur leurs territoires, mais aussi de leur responsabilité comme émetteurs des deux tiers des gaz à effets de serre en France. Elles sont aussi aux avant-postes pour appliquer les normes européennes dans le domaine environnemental, qu'il s'agisse de la qualité de l'air, de la performance énergétique, ou encore de la gestion de l'eau.

En matière de compétitivité : en articulant développement économique, recherche et formation, les grandes villes, agglomérations et métropoles structurent des bassins d'emplois denses et animent des écosystèmes d'innovation, notamment pour les domaines devenus stratégiques de la haute technologie, de la défense et de la sécurité. Les métropoles, grandes villes et agglomérations assurent

50% de l'investissement public civil en France et jouent donc un rôle essentiel de soutien à la compétitivité des entreprises nationales et européennes.

En matière d'inclusion : le soutien à la jeunesse et aux plus vulnérables, garant d'une transition juste et accessible, ne pourra être concrétisé sans la pleine mobilisation des territoires urbains qui concentrent deux tiers des étudiants en France, souvent confrontés à la précarité, et plus globalement les deux tiers des personnes en situation de pauvreté. Les territoires urbains assument un travail fin d'aller vers, d'accompagnement, de soutien à l'emploi en mobilisant notamment les crédits du FSE+.

En matière de mobilité : les stratégies de mobilité impulsées par les villes et métropoles contribuent très largement aux priorités européennes en matière de compétitivité (interconnexion des territoires pour les biens et marchandises, liaisons domicile-travail ou universités, plan de déplacement des entreprises, ...), d'inclusion (tarification sociale et solidaire) et de transition écologique (pistes cyclables et autres modes doux, transports collectifs décarbonés, ...).

En matière de logement : alors que l'Europe entend se mobiliser pour répondre à une crise accrue du logement, les territoires urbains, confrontés au défi d'un foncier rare, coûteux et concurrentiel, assument un rôle clé en vue de planifier l'offre et de déployer des modèles économiques adaptés, favorisant un logement accessible aux plus précaires dans un contexte de dégradation de la solvabilité d'un nombre croissant de ménages.

En matière de solidarité territoriale : elles agissent en articulation avec les territoires périurbains et ruraux, mais aussi transfrontaliers, sur un nombre conséquent de politiques publiques (eau, déchet, économie, alimentation, économie circulaire, mobilités...). Face aux défis cumulés de la transition écologique, de la raréfaction des ressources et de la précarité, elles font vivre une Alliance des territoires en actes : gestion collective de la ressource en eau, structuration de nouvelles filières agricoles, mobilisation de la commande publique, coopératives carbones, mobilités interurbaines...

De manière globale, les villes assurent enfin « le dernier kilomètre » de l'action publique, et permettent ainsi d'atteindre les publics ciblés des politiques publiques et les porteurs de projet agissant en proximité, garantie d'une pleine efficacité de leur action mais aussi des soutiens financiers qui leur sont alloués.

Pour l'ensemble de ces raisons, elles doivent être considérées, y compris de manière officielle, comme des partenaires stratégiques et devenir des co-acteurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques européennes.

Parce qu'aider les villes, c'est aider l'ensemble de l'Europe, cette reconnaissance passe notamment par la prise en compte du fait urbain à part entière dans les outils, les financements et les différents niveaux de gouvernance de l'Union européenne.

➲ Faire vivre concrètement le principe fondamental de gouvernance multi-niveaux

Le principe de gouvernance multi-niveaux est essentiel , et doit être défendu et renforcé : le recentrage des fonds européens sur de seuls projets d'ambition nationale et sur les seuls enjeux de compétitivité, au profit exclusif des entreprises et à l'exclusion des acteurs publics, pourrait à ce titre entraîner une déconnexion des besoins locaux, en particulier pour des territoires urbains qui articulent les défis relatifs à la compétitivité, à la transition écologique et à la transition sociale (avec notamment

la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe) dans une perspective globale intégrant l'ensemble des enjeux d'aménagement, de mobilité, d'inclusion et de cohésion territoriale.

➲ Donner aux territoires urbains les moyens d'agir sur le long terme

Il est impératif de préserver une **politique de cohésion européenne ambitieuse** s'appuyant sur les collectivités territoriales, parce que ce sont "celles qui font". Ce principe de bonne gouvernance est d'abord un principe d'efficacité pour les priorités de l'Union : c'est l'effet-levier permis par leurs compétences et leurs capacités d'investissement qui déterminera l'atteinte de nos objectifs communautaires.

Ce principe d'efficacité, de confiance et de pragmatisme impose :

- L'obligation d'un **volet urbain ambitieux dans l'ensemble des programmes opérationnels nationaux et régionaux, co-élaboré et co-signé avec les autorités urbaines compétentes** pour garantir la mobilisation la plus efficace des crédits européens, et l'effet-levier le plus élevé en termes de retour sur investissement écologique, social et financier ;

- Des **financements fléchés vers les territoires urbains à la hauteur des défis auxquels ils sont confrontés** : suivant les principes de subsidiarité, de partenariat et d'additionnalité, la part minimale de fonds européens fléchée vers le développement urbain durable doit passer à 15%, et calculée à l'échelle de chaque programme opérationnel régional ;

- Le **libre choix, par les grandes villes, agglomérations et métropoles, des thématiques et des outils de territorialisation des fonds européens** (notamment le recours de plein droit aux investissements territoriaux intégrés – ITI) pour maximiser l'effet-levier des crédits européens au service de stratégies intégrées de transition écologique solidaire ;

- Un principe de **pluriannualité et de prévisibilité** : les investissements durables nécessitent d'avoir de la visibilité. Les territoires urbains doivent donc pouvoir compter sur la politique de cohésion pour concrétiser une **planification à long terme** qui ne soit pas soumise à des logiques de « stop and go ». La prévisibilité des ressources est la condition première pour sécuriser les investissements structurants que nos villes doivent engager ;

- L'encouragement systématique des projets de **coopération urbain-rural**, quelle que soit leur structuration juridique (conventions, contrats de coopération métropolitains, ententes, contrats de réciprocité, pôles métropolitains…).

- L'**accès direct des grandes villes, agglomérations et métropoles aux programmes européens** (mobilité, énergie, numérique notamment) pour aligner les moyens sur les responsabilités, en complément des fonds structurels, et **la poursuite de l'accompagnement des « 100 villes climatiquement neutres », dont 9 sont Françaises (« Mission Ville »)**, et qui préfigurent en la matière nouvelle relation aux territoires urbains en matière d'accès aux fonds, d'ingénierie et de gouvernance, pour un effet-levier maximal des politiques européennes ;

- Une **incitation envers les États-membres à construire le cadre de dialogue financier et contractuel permettant aux collectivités d'assumer les investissements qu'exige la lutte contre le réchauffement climatique** :

En France, les travaux d'I4CE ont notamment démontré que les collectivités devraient investir 10 milliards d'euros par an jusqu'à 2030 pour tenir nos engagements climatiques sur le seul volet atténuation. Cela implique que les États-membres

- Concrétisent, dans un dialogue contractuel intégrant la dimension européenne, les principes de pluriannualité, de responsabilité, et de fongibilité ;
- Contribuent à sécuriser l'autofinancement des collectivités ;
- Engagent les réformes fiscales permettant de renforcer les capacités de long-terme des territoires urbains.

➲ Une simplification des normes administratives applicables aux collectivités territoriales, gage d'efficacité

Les procédures administratives complexes concernant la gestion des fonds, doivent être simplifiées à tous les niveaux (européen, national, régional), afin de favoriser une meilleure consommation des fonds et d'éviter la lourdeur administrative qui freine les collectivités locales.

Il est crucial de garantir un **accès automatique aux fonds structurels de la politique de cohésion pour les territoires engagés dans des initiatives européennes de nature transversale**, telles que la Mission Villes ou encore la Mission Adaptation (Horizon Europe). Ces initiatives visent à soutenir les projets de transition climatique à l'échelle locale et interterritoriale, ce qui est particulièrement pertinent pour les grands territoires urbains qui sont émetteurs de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre .

Une simplification de la commande publique est nécessaire : bien plus qu'une fonction support, elle est désormais un levier stratégique au service des politiques publiques, voire une politique publique à part entière des villes.

Afin de répondre aux immenses défis tant de l'urgence écologique que du recouvrement d'une autonomie stratégique européenne en matière énergétique et industrielle, France urbaine propose de revoir le cadre législatif posé par les directives européennes de 2014 pour intégrer ces enjeux, et donner ainsi aux collectivités territoriales une plus grande capacité d'agir.

Enfin, afin de faire vivre les coopérations et faciliter le recours et le partage d'ingénierie, France urbaine appelle de ses vœux de la mise en place d'une **faculté de fléchage des crédits en section de fonctionnement**.

Parce que la responsabilité des territoires urbains n'a jamais été aussi forte au service d'une Europe plus compétitive, plus durable, plus solidaire et plus proche de ses citoyens, les moyens doivent être à la hauteur des compétences et missions qui leur sont confiées. L'efficacité et l'atteinte de nos objectifs communs passera par la confiance dans les villes, mais aussi dans une Europe incarnée et visible pour les citoyens, comme le permet la politique de cohésion.

Nos références :

- *Plaidoyer pour les élections européennes 2024*
- *Propositions de France urbaine pour une réforme ambitieuse des directives européennes relatives à la commande publique, 2025*